

ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

La Nogentaise



ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET
DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
LA NOGENTAISE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

GÉNÉRATION
PÊCHE



2 FÉVRIER 2020

Table des matières

Compte-rendu d'activités et rapport moral.....	3
■ La vie associative	5
■ Les manifestations et concours	6
■ Les manifestations des sections/club	8
■ Les actions pour les jeunes.....	10
■ La gestion des parcours.....	12
■ Les actions de promotion et de communication.....	17
■ Les remerciements.....	18
Effectifs	19
■ Evolution des effectifs	21
■ Evolution des recettes des ventes de cartes de pêche	24
■ Les dépositaires.....	25
Rapport financier	27
■ Le compte de résultat au 31 Décembre 2019.....	29
■ Les produits.....	31
■ Les charges.....	32
Informations 2020.....	33
■ Informations pêche	35
■ Le Calendrier des Manifestations	36
■ Les cartes de pêche et le tarif.....	37
■ Où acheter sa carte de pêche ?	38
■ La documentation	38
Annexes	39
■ Nos partenaires.....	41
■ Le Conseil d'Administration.....	42
■ Le règlement intérieur	43

Compte-rendu d'activités et rapport moral



■ La vie associative

■ ■ Le conseil d'administration

A la date du 31 Décembre 2019, le Conseil d'Administration de La Nogentaise compte 10 membres élus et 5 membres associés. Lors de la séance du 26 Février 2019, Michel Richardeau a été élu vice-président et Renaud Lombard, secrétaire.

Plusieurs membres ont été mis à l'honneur dernièrement en tant que « bénévole méritant ». En premier lieu, lors de l'assemblée générale d'information de la Fédération Départementale de Pêche le 15 Novembre 2019, Michel Richardeau, Bernard Exposito et Laurence Leduc ont reçu la médaille fédérale. Puis, le 17 Janvier dernier lors d'une cérémonie organisée par la ville de Nogent le Rotrou, Michel Richardeau, Jean-Jacques Breton et Dominique Lévêque ont également été récompensés pour leur dévouement et leur investissement.

Il convient de saluer l'ensemble des administrateurs et les membres bénévoles de La Nogentaise qui donnent beaucoup de temps pour l'Association et la preuve en est donnée par les heures de bénévolat recensées pour 2019 (Base : 10 administrateurs, 9 bénévoles et 3 gardes).

Missions	Nombre d'heures 2019	Nombre d'heures 2018
Travaux/Entretien des parcours	1 267,00	1 367,00
Secrétariat/Administratif	1 124,00	1 145,50
Concours/Manifestations	809,00	572,50
Garderie/Gestion des nuisibles	678,00	620,00
Réunion	643,00	484,50
Atelier Pêche Nature	599,00	505,50
Autres	418,00	778,50
Communication	164,00	146,50
Comptabilité	131,00	140,00
Total	5 833,00	5 760,00

L'année 2020 sera une année importante puisqu'il s'agit d'une année électorale !

Le mandat en cours arrivant à échéance, des élections auront lieu en principe, en fin d'année pour renouveler le conseil d'administration. Un appel à candidature est lancé dès à présent pour renforcer l'équipe en place et assurer ainsi la pérennité de l'Association.

■ ■ Les réunions

Au cours de l'année 2019, le Conseil d'Administration de l'AAPPMA La Nogentaise s'est réuni huit fois, les 16 Janvier, 26 Février, 19 Mars, 14 Mai, 26 Juin, 3 Septembre, 5 Novembre et 17 décembre et le Bureau, à chaque fois que les circonstances ou une décision à prendre l'ont exigé.

Plusieurs membres ont participé aux assemblées générales de la Fédération Départementale de Pêche, le 10 Mai à Champhol et le 15 Novembre à Nogent le Rotrou, à celle du Groupement des AAPPMA du Pays Perche, le 22 Mars à Nogent le Rotrou ainsi qu'aux assemblées des Associations « partenaires », Brou, Manou Les Hauts de l'Eure et La Bazoche-Gouet.

Les délégués de l'Association ont également assisté à trois réunions du Conseil d'Administration du Groupement des AAPPMA du Pays Perche les 13 Mars, 11 Juillet et 19 Décembre. Certains membres ont par ailleurs participé à des réunions d'information ou de travail sur des thèmes donnés, en liaison avec leur fonction au sein de l'Association.

■ Les manifestations et concours

Avec l'aide de ses club et sections, l'AAPPMA La Nogentaise propose chaque année un programme de concours et manifestations varié destiné à faire plaisir à tous les pêcheurs. L'année 2019 n'a pas échappé à cette règle et le bilan de toutes ces manifestations témoigne d'une bonne organisation et d'une maîtrise parfaite de la part des bénévoles en charge de cette mission.

■ ■ La journée « truite »

Depuis plusieurs années, l'Association propose une manifestation « Pêche à la truite » qui en 2019, a eu lieu samedi 1^{er} Juin au plan d'eau du Tertre.

Les participants, une trentaine, ont été accueillis à partir de 8 heures et ont pu pêcher de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures. Une restauration sur place était assurée par les bénévoles de La Nogentaise. Côté réglementation, une nouveauté a été proposée à savoir la possibilité de pêcher aux leurres, uniquement l'après-midi. La bonne humeur et la convivialité entre pêcheurs et bénévoles ont régné tout au long de cette belle journée qui sera reconduite en 2020.

■ ■ Le concours des enfants

L'AAPPMA « La Nogentaise » a organisé son traditionnel concours de pêche pour les enfants au plan d'eau du Tertre le dimanche 2 juin. Ce concours se déroule chaque année à l'occasion de la Fête Nationale de la Pêche et est ouvert aux enfants jusqu'à 16 ans.

71 jeunes pêcheurs ont participé à cette manifestation : 22 filles et 49 garçons, dont 50 de moins de 12 ans et 21 de plus de 12 ans, soit 13 enfants de moins que l'année dernière mais une fréquentation néanmoins tout à fait remarquable. A noter également que près de 40% d'entre eux n'avait jamais participé à un concours de pêche.

Compte tenu de la chaleur soudaine et plus qu'estivale, les règles du concours ont été adaptées à savoir que les membres de l'association ont demandé aux enfants de remettre immédiatement à l'eau leurs prises. Tous se sont appliqués à respecter cette consigne qui avait pour objectif de préserver les poissons et éviter trop de mortalité.

Dans l'impossibilité de compter les poissons qui ont été remis à l'eau, il n'y a pas eu de classement et la remise des récompenses a été effectuée par tirage au sort des cartons d'inscription. Chaque enfant a reçu un sac comprenant une gourde, un mètre et un porte-clés, et, au choix, une canne à pêche, un moulinet, un seau ou une veste de pêche de la Carpe Nogentaise, et ce, grâce à nos partenaires : Suez, Lorénove, le Conseil Départemental et la Fédération de Pêche d'Eure-et-Loir.

Comme à l'accoutumée, ce bel après-midi de pêche a été clôturé par un goûter offert par le magasin Intermarché de Nogent-le-Rotrou.

Les petits pêcheurs, les jeunes pêcheurs confirmés, les accompagnants et membres de La Nogentaise ont pu partager de très agréables instants dans une sincère convivialité et un réel plaisir de pêcher.

Un immense merci à l'ensemble des entreprises et partenaires qui soutiennent par leur générosité cette manifestation, ainsi qu'aux bénévoles indispensables au bon déroulement du concours.



■ ■ Le concours anniversaire de La Nogentaise

Cette année, ce concours, qui a lieu au plan d'eau de La Borde à Margon, s'est tenu le dimanche 15 septembre.

43 pêcheurs y ont participé, venant d'Eure-et-Loir et des départements voisins, pour un marathon de 5 heures.

122,590 kilos de poissons ont été pêchés et le poids moyen de poissons pris par pêcheur a été de 2,850 kilos.

Damien CHAMBON, du Team Sensas La Gardonnette, en a été le vainqueur avec 14,870 kilos de prises, suivi d'Arnaud Dupin, également du Team Sensas la Gardonnette avec 13,040 kilos et Olivier Garnier, du Team Sensas Châteaudun avec 5,280 kilos.

Un vrai succès pour ce 121^{ème} concours de la Nogentaise, inscrit au critérium départemental où tous ces champions ont pu s'affronter dans de bonnes conditions et qui devient un rendez-vous prisé par tous ces pêcheurs confirmés.

ASSOCIATION AGREEE DE PECHÉ ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
La Nogentaise
3 rue Sainte Anne 28400 NOGENT LE ROYON
Plan d'eau de La Borde à Margon
Dimanche 15 septembre 2019
Concours de pêche
Organisé par l'AAPPMA CRITÉRIUM DÉPARTEMENTAL FFPS
Rendez-vous à 7H30 - Tirage des places
Concours de 9H30 à 12H00 et de 14H00 à 16H30
16H30 : Passage et remise des récompenses
RÈGLEMENT FFPS
• Ouvert uniquement aux licenciés
• Concours mixte
• Longueur des cannes 13 m
• Amorçage : 15 L (pas d'amorçage lourd après la coupure)
• 2,5 L d'écubes dont 1/2 L de feuille
• Pese du poisson vivant : 1 point par gramme
• Classement par secteur
Engagement : 15 euros
Gratuit pour les cadets et juniors
Repas sur réservation lors de l'inscription
INSCRIPTIONS
(jusqu'au 13 septembre 2019 à 20h00)
Anthony GOUPIL
06 85 26 83 11
www.groupeментpecheduperche.com
En partenariat avec : SUEZ, CREDIT MUTUEL, ERICOM, INTERMARCHÉ, LORENOISE, etc.

■ ■ Les rencontres en bateaux et float-tubes

Deux rencontres en bateaux et float-tubes ont eu lieu sur le plan d'eau de La Borde à Margon en 2019.

La première, le 5 mai, a été organisée à l'initiative de l'AAPPMA La Nogentaise. Par une belle journée ensoleillée, 19 pêcheurs en float-tube ont sillonné le plan d'eau à la recherche de belles prises. Malheureusement, les résultats ne furent pas à la hauteur des espérances !

Plusieurs jeunes ont participé à cette manifestation et deux enfants de l'Atelier Pêche Nature, Malou et Briec, ont pu embarquer dans le seul bateau mis à l'eau pour pêcher perches et brochets.

Contrairement aux années précédentes, en 2019, la Fédération de Pêche d'Eure-et-loir a délégué aux Associations de pêche l'organisation du « Fishing Tour », manifestation ayant pour objectif de promouvoir la pêche en bateaux et float-tubes sur des plans d'eau traditionnellement peu ou pas accessibles à ce type de pêche.

La session organisée par l'AAPPMA La Nogentaise, s'est déroulée sur le plan d'eau de La Borde à Margon le 20 octobre.

D'autres manifestations de ce type ayant lieu durant le même week-end sur le département, la fréquentation a été décevante.

Pour ces deux rencontres, les bénévoles ont proposé un repas aux participants qui ont apprécié ce moment de convivialité partagé qui leur permet d'échanger autour de la pêche et de leurs prises.

Ces manifestations ne pourraient être réalisées sans les bénévoles, alors un grand merci à eux qui en assurent la bonne organisation, ainsi qu'aux membres du club « Team Sensas La Nogentaise » qui apporte son aide, notamment lors des concours adultes.

Pêche en Bateau / Float-tube
Venez pêcher en embarcation au Plan d'eau de La Borde à Margon
Règlement général :
> Pêche en No-kill
> Moteur thermique interdit
> Pêche aux leurres uniquement
> Pêche au vif interdite
> Une seule canne en action de pêche
> Port du gilet de sauvetage obligatoire
L'association décline toute responsabilité en cas d'accident, des gilets peuvent être mis à disposition sur réservation.
Des Float-tubes sont également mis à disposition sur réservation.
GRATUIT
Dimanche 5 Mai 2019
Renseignements
06.27.46.12.57 - 06.81.25.61.83
aappmalanogentaise@gmail.com

■ Les manifestations des sections/club

Le club de pêche au Feeder « Team Sensas La Nogentaise » et les sections « La Carpe Nogentaise » et « La section Mouche La Nogentaise » ont fait preuve de dynamisme en 2019 par l'organisation ou la participation à de nombreux concours ou manifestations.

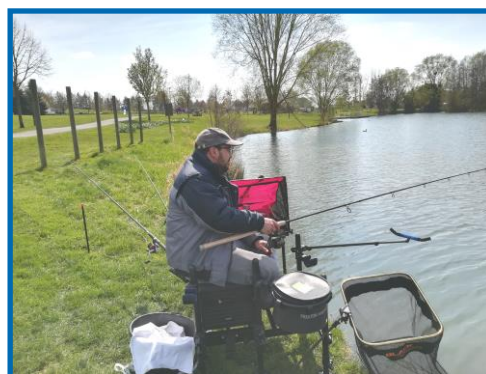
■ ■ Les concours du Team Sensas La Nogentaise

Les adultes

Avec 8 licenciés adultes et 3 jeunes, tous compétiteurs, le Team Sensas La Nogentaise a encore obtenu d'excellents résultats en 2019 et défendu brillamment les couleurs de notre Association.

Le club « Team Sensas La Nogentaise » a organisé sur le plan d'eau de la Borde à Margon plusieurs concours :

- Le 13 Avril 2019 : une manche du challenge 2019 « Jacky Cahagne » Matrix - 50 compétiteurs
- Le 14 Avril 2019 : un concours de pêche Feeder qualificatif pour le critérium départemental et la finale Feeder Tech – 48 compétiteurs
- Le 18 Mai 2019 : un concours de pêche Feeder qualificatif pour le critérium départemental et la finale Feeder Tech – 33 compétiteurs
- Le 19 Mai 2019 : un concours Feeder à l'Américaine.
- Les 7 et 8 Septembre 2019 : un concours de pêche 1^{ère} division mixte canne et moulinet.



Dans le cadre du critérium départemental Feeder, ses membres ont participé à d'autres concours de pêche et challenges « Tech » à Douy, Landelles, Dreux, Cloyes les 3 rivières et Montigny-le-Gannelon.



Au classement final du critérium départemental Feeder 2019, sur 95 pêcheurs, Didier Goupil se classe 14^{ème}, Thierry Maurice 22^{ème}, Hervé Noiret 24^{ème}, Anthony Goupil 35^{ème}, Michel Richardeau 37^{ème}, Damien Papillon 54^{ème} et Vincent Richardeau 63^{ème}.

S'agissant du Championnat Régional Centre « Feeder », les membres du club ont participé à la finale qui a eu lieu sur l'étang de Goule dans le Cher. Anthony Goupil se classe 1^{er} et devient donc champion régional Feeder. Thierry Maurice se classe à la 3^{ème} place et Hervé Noiret à la 6^{ème} sur 30 compétiteurs.

La finale « Jacky Cahagne » s'est déroulée à Bouafle-sur-Vernon où Hervé Noiret s'est classé 32^{ème} et Thierry Maurice 35^{ème} sur 91 pêcheurs.

Quant à la finale « Tech » organisée sur l'étang du Piroit, dans le département de l'Allier, Thierry Maurice est arrivé 41^{ème}, Stéphane Laffont 108^{ème} et Didier Goupil 123^{ème} sur 160 pêcheurs.

Les jeunes

Grâce à l'investissement des animateurs de l'Atelier Pêche Nature et des membres du club « Team Sensas La Nogentaise », les jeunes licenciés ont pu participer aux trois concours du critérium départemental Jeunes :

- Le 26 Mai au plan d'eau de Barjouville : Quatre jeunes nogentais Soan Pinaud, Christian Sylva, Valentin Thuard et Alan Vaux, ont participé à ce concours.
- Le 8 Juin au plan d'eau des Aulnes à Auneau : le concours départemental des Jeunes, organisé par la Fédération Départementale de Pêche a regroupé six équipes d'AAPPMA (La Bazoche-Gouet, Chartres, Nogent-le-Phaye, Nogent-le-Rotrou, Auneau-Gallardon et Courville-sur-Eure) et un total de 36 pêcheurs. L'équipe de Nogent-le-Rotrou, composée de Baptiste Dubois, Mathéo Persia, Soan Pinaud, Christian Sylva et Alan Vaux, de l'Atelier Pêche Nature, se classe 4^{ème}. En individuel, Baptiste se classe 16^{ème}, Soan 23^{ème}, Mathéo 24^{ème}, Christian 25^{ème}, et Alan 31^{ème}.
- Le 30 Juin à la Basse Plaine à Douy. Cinq jeunes de notre association ont concouru : Baptiste Dubois, Mathéo Persia, Soan Pinaud, Christian Sylva, Valentin Thuard et Alan Vaux.



Les 27 et 28 Juillet 2019, accompagnés par Michel Richardeau et Damien Papillon, Valentin Thuard et Soan Pinaud ont participé à la Coupe de France de pêche au Feeder dans la catégorie U15. Sur 5 compétiteurs, ils se sont classés respectivement 4^{ème} et 5^{ème}. Une première bonne expérience pour ces deux jeunes très enthousiastes et un grand merci à leurs accompagnateurs !

Toutes nos félicitations à ces jeunes pêcheurs passionnés et un grand bravo et nos remerciements au Club « Team Sensas La Nogentaise » qui s'investit tout au long de l'année pour représenter avec brio La Nogentaise et la région du Perche dans toute la France...

■ ■ Les pêches de nuit de la carpe

L'effectif de la section « La Carpe Nogentaise » était en 2019 de 34 membres dont 4 jeunes.

Cette section, très active, a organisé 5 pêches de nuit ainsi que deux enduros dont un, en partenariat avec Carpe 45, au profit de la Ligue contre le cancer. Cette opération a permis de récolter 1 200 € qui ont été reversés intégralement à cette association.

Le bilan de l'année 2019 de toutes ces pêches fait état de 288 prises pour un poids total de 2 741,154 kg. Le poids moyen est de 9,846 kg et le plus gros poisson pêché pesait 18,600 kg.



■ ■ Les activités de la section Mouche La Nogentaise

La section Mouche La Nogentaise a connu une année plus difficile après le départ en Janvier de son président et d'un certain nombre d'adhérents. Faute de candidat et pour assurer la pérennité de cette section, Damien Papillon a repris la présidence par intérim. Deux membres ont mis en place des ateliers hebdomadaires de montage de mouche qui ont lieu au siège de l'Association et des séances pratiques sur les parcours de pêche, à raison d'une séance par semaine. Malgré la distribution de flyers et une communication dans la presse locale, cette section peine à recruter et à se développer.



Toutes nos félicitations aux pêcheurs et compétiteurs quels que soient leur technique de prédilection et leurs résultats.

■ Les actions pour les jeunes

Depuis bon nombre d'années, l'AAPPMA La Nogentaise multiplie les actions en faveur des jeunes qui seront les pêcheurs de demain.

■ ■ L'Atelier Pêche Nature

L'Atelier Pêche Nature est un lieu d'apprentissage de la pêche et de découverte des milieux aquatiques ouvert aux enfants dès l'âge de 7 ans, qui fonctionne le mercredi de 14 à 17 heures de septembre à juin, sauf pendant les vacances scolaires.

L'encadrement est assuré par les animateurs bénévoles de l'Association qui interviennent selon leur disponibilité et la technique de pêche pratiquée.

Pour la saison 2018-2019, 10 enfants étaient inscrits avec pour objectif la découverte de la pêche de loisirs ou la pratique de la pêche en compétition, notamment lors du concours départemental des Jeunes ou autres concours proposés.

Au cours des 27 séances dispensées ce qui a représenté 252 séances/enfants, les enfants ont pu s'exercer aux différentes techniques : pêche de la truite sur la Ronne en mars pour l'ouverture, pêche au coup sur les plans d'eau de Margon et du Tertre à Coudray-au-Perche, pêche au feeder, pêche des carnassiers, découverte de la pêche à la mouche, en salle pour l'apprentissage de la technique et sur les parcours « rivière » de l'Association, pour la pratique.



■ ■ Les animations avec l'Accueil de loisirs

En parallèle des séances avec les enfants « permanents », l'AAPPMA La Nogentaise organise chaque année plusieurs séances avec l'Accueil de Loisirs de Nogent le Rotrou afin de promouvoir la pêche auprès des plus jeunes.

En 2019, trois séances ont ainsi été planifiées mais une seule a pu avoir lieu du fait de conditions climatiques telles que les responsables de l'Accueil de Loisirs ont dû annuler les séances prévues. Néanmoins, 16 enfants ont pu s'initier à la pêche durant tout un après-midi.



■ ■ Les animations avec la Fédération de Pêche

Quatre séances "Découverte du milieu aquatique" ont été organisées, en partenariat avec la Fédération de Pêche d'Eure-et-Loir, et animées par Nicolas Tordeur, chargé de développement à la Fédération. Ces séances sont proposées sur des thématiques variées à savoir la pratique d'une technique de pêche différente ou non enseignée par les animateurs de l'Atelier Pêche Nature, la découverte et la sensibilisation à la protection des milieux aquatiques, ou des activités plus ludiques telles que l'utilisation du simulateur de pêche.



■ ■ La semaine du développement durable

Chaque année, la Fédération de Pêche d'Eure et Loir propose des animations dans le cadre de la semaine du développement durable. En 2019, elle a choisi Nogent le Rotrou et plus particulièrement, le site du plan d'eau de La Borde à Margon pour y installer son exposition sur les milieux aquatiques et proposer des séances de découverte de la pêche.

Dédiée à l'accueil de groupes scolaires et des centres de loisirs, cette manifestation d'une semaine a connu un vif succès. En effet, durant la semaine du 20 au 24 Mai, 154 écoliers ont été accueillis, ainsi que 20 jeunes de l'Accueil de loisirs de Nogent le Rotrou, soit un total 174 jeunes sensibilisés dans le cadre de cette manifestation. Les groupes se sont succédés en alternance, sur l'exposition et aux abords de l'étang.

Cette animation s'est déroulée en partenariat avec l'AAPPMA La Nogentaise dont les bénévoles ont été d'une aide précieuse pour encadrer le volet « initiation à la pêche ».



Un grand merci aux animateurs, tous bénévoles, qui s'investissent pour initier les enfants à la pêche et leur offrir de belles journées de pêche tout au long de la saison.

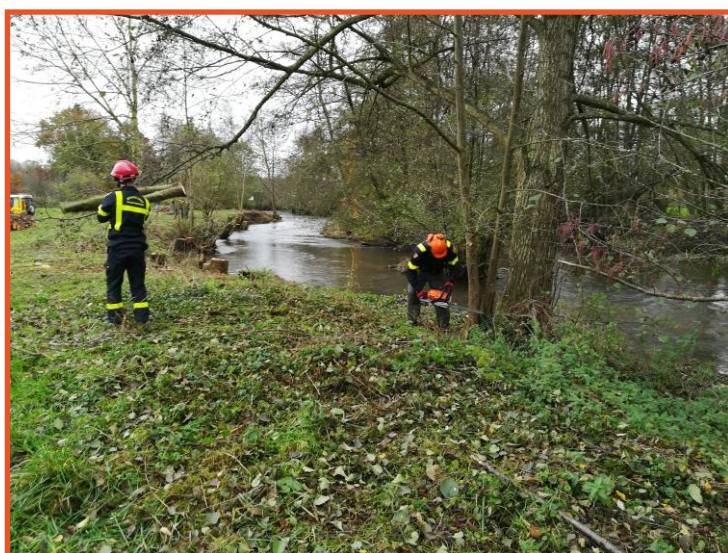
■ La gestion des parcours

■ ■ Les parcours en rivière

Entretien

L'entretien des parcours est une des principales missions de l'association. L'objectif des interventions est de permettre l'accès des pêcheurs aux parcours tout en impactant le moins possible le milieu aquatique. A certains endroits, une coupe de la ripisylve est effectuée mais elle est raisonnée, en abattant principalement les arbres morts ou penchés et les essences non adaptées. Les interventions consistent également à retirer les embâcles, débroussailler, et entretenir la signalétique et les voies d'accès.

En l'absence de Syndicat de rivière ou autre structure prenant en charge l'entretien des rivières aux alentours de Nogent le Rotrou dans le cadre de programmes pluriannuels, la majorité des travaux



d'entretien sont effectués par les bénévoles de l'Association. Néanmoins, devant les difficultés rencontrées, les responsables de l'Association ont sollicité le soutien des élus locaux, et notamment de Monsieur François Huwart, afin de bénéficier de l'aide des équipes de l'UIISC1 de Nogent le Rotrou. En effet, le Groupement des AAPPMA du Pays Perche avait signé en 2016 une convention de partenariat avec cette entité dont l'objet était de permettre les formations et entraînements des sections d'intervention aux opérations d'abattage, de tronçonnage et d'élagage, les 4 associations devant

quant à elles, en contrepartie, mettre à disposition leurs parcours. Cette convention n'avait donné lieu à aucune opération effective. En début d'année, elle a été renouvelée et c'est dans ce cadre que des chantiers ont pu être initiés en fin d'année 2019 sur l'Huisne, soulageant ainsi les bénévoles de l'Association.

Comme chaque année, l'ensemble des parcours de l'AAPPMA a fait l'objet de nombreux travaux d'entretien en 2019.

Concernant les opérations menées par les bénévoles, les premiers chantiers ont consisté à préparer les parcours de rivière de 1^{ère} catégorie en vue de l'ouverture de la truite. Courant janvier, les travaux ont tout d'abord concerné la Berthe et notamment les parcours n°6 et 8, puis se sont poursuivis sur la Ronne notamment sur le parcours n°2. Ces opérations ont principalement consisté à de l'élagage et du débroussaillage, ces parcours ayant fait l'objet d'un soin particulier à l'automne précédent avec l'enlèvement des embâcles perturbant l'écoulement de la rivière.



En 2019, les bénévoles de l'AAPPMA La Nogentaise ont également orienté leurs efforts vers l'Huisne en amont de Nogent le Rotrou. En effet, sur cette rivière, il est à noter une problématique importante. La population d'aulnes des rives de l'Huisne est fortement atteinte par la maladie du dépérissement de l'aulne causée par le *phytophthora*. Bien que l'abattage des arbres malades ne donne pas naissance à des arbres sains, les rejets de souches sont en principe assez vigoureux permettant à l'individu de se régénérer partiellement pour quelques années. Dans le contexte global du réchauffement climatique et local de l'Huisne, le dépérissement des aulnes est un facteur de dégradation important du milieu aquatique. L'aulne est l'arbre dominant de la ripisylve et ses effets positifs sont nombreux : nourriture et abri pour la faune, stabilisation des berges, ombrage et lutte contre le réchauffement des eaux ... On peut affirmer que la disparition des aulnes a un effet négatif sur les populations de poissons, particulièrement les espèces cibles que sont la truite fario et l'ombre commun.



En août, une vingtaine d'aulnes ont été abattus en amont de la digue. Ces arbres étaient tous morts ou dépérissants. Cette opération a pour but de sécuriser les parcours et d'empêcher que ces arbres ne tombent dans la rivière (surtout en amont direct de l'ouvrage de régulation). En fin d'année et plus en aval, au niveau du 2^{ème} plan d'eau de Margon, des équipes de la Sécurité Civile de Nogent le Rotrou sont intervenues sur un linéaire de plus d'un kilomètre dans le même objectif. Dans le cadre du partenariat évoqué ci-avant, trois chantiers ont ainsi été menés les semaines du 25 au 28 Novembre, du 13 au 16 Décembre et du 13 au 17 Janvier 2020 par 3 sections différentes regroupant une vingtaine de jeunes à former. Les bénévoles de l'Association sont également présents et interviennent en complément pour le brûlage, l'évacuation des branchages, le tronçonnage et le stérage du bois. Ce partenariat est une véritable chance pour l'Association et les pêcheurs car, grâce à leur nombre, leurs moyens techniques, leur jeunesse, les équipes de l'UIISC1 réalisent un travail remarquable, de qualité et efficace.



En parallèle de ces travaux, toujours sur l'Huisne, les bénévoles ont procédé au nettoyage des bords de berges au moyen du tracteur/broyeur notamment sur le secteur amont, au lieu-dit « Le Goulet » et sur le secteur aval, au lieu-dit « Moulin Lecomte ».

Empoisonnements

En 2019, la politique de l'AAPPMA en termes de gestion piscicole est restée la même que les années précédentes. L'équilibre recherché est inchangé à savoir : introduire assez de poissons pour satisfaire la demande des pêcheurs tout en respectant l'équilibre naturel des populations de poissons.

Cette politique se caractérise sur le terrain par l'introduction de poissons surdensitaires non-natifs que sont les truites arc-en-ciel. Ces dernières présentent l'avantage de ne pas se reproduire en milieu naturel et de ne pas occuper exactement la même niche écologique que les truites fario, limitant ainsi la concurrence spatiale et alimentaire. Néanmoins, des déversements en truites fario sont toujours effectués :



- au moment de l'ouverture sur les secteurs où les populations naturelles en fario sont faibles, voire absentes.

- juste avant la fraie, des géniteurs de truites fario sont introduits sur l'Huisne afin de dynamiser la population naturellement présente.

Par ailleurs, comme annoncé lors de la dernière Assemblée Générale, les dates de déversement des poissons ont été préalablement communiquées aux adhérents qui ont pu participer et aider aux opérations qui ont donc eu lieu les 1^{er} Mars, 5 Avril et 3 Mai.

De même, les déversements ont été réalisés de manière méthodique tout au long des parcours concernés. Plus de 500 kg de truites ont ainsi rejoint l'ensemble des parcours de rivière de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie de l'Association.

Concernant les géniteurs de truites fario, après trois années consécutives d'introduction réalisées dans l'Huisne, une pause a été faite en 2019 afin de tenter d'évaluer l'efficacité de cette action. Une quantité beaucoup moins importante a été introduite sur des zones identifiées et préparées par des opérations préalables de décolmatage.



Opération de restauration : le décolmatage

Les truites fario ont besoin d'un substrat caillouteux meuble pour se reproduire. Aussi, depuis de nombreuses années, l'AAPPMA La Nogentaise lutte contre le colmatage malheureusement constaté de la rivière l'Huisne. En septembre, des bénévoles de l'Association se sont rendus sur l'Huisne et équipés d'une motopompe, ils sont intervenus sur quelques-uns des nombreux radiers de l'Huisne afin d'y réaliser une opération de décolmatage. Jusqu'à présent, ces interventions réalisées à l'aide de crocs et de fourches ou avec la force d'un cheval percheron, n'ont pas été la hauteur de nos espérances, même si cette action sur le milieu semble la plus intéressante pour favoriser la reproduction naturelle des poissons d'eaux vives sur l'Huisne : le décolmatage est fastidieux et peu durable, seulement un an après, les plantes avaient repris les surfaces nettoyées.

Après ce nouvel essai, il semblerait que l'utilisation de la motopompe pourrait constituer la technique de décolmatage adaptée à l'Huisne.

L'opération consiste à envoyer de l'eau sous pression à l'aide de la pompe directement sur le substrat de la rivière afin de mobiliser les particules fines qui cimentent le fond de la rivière et de rendre le substrat à nouveau mobilisable pour la fraie des poissons d'eaux vives. Elle permet aussi de restaurer l'habitat de nombreux invertébrés aquatiques (insectes, crustacés, mollusques), indispensables à l'équilibre de la rivière et source de nourriture pour les poissons.



L'avantage majeur de cette technique est que les racines profondes des plantes aquatiques fixées sur les zones courantes sont retirées en totalité. Les sables et limons sont également expulsés de ces zones poumons de la rivière.

Les secteurs choisis sont les zones de reproduction des poissons d'eaux vives (truite fario, ombre commun, vandoise, barbeau...), et donc de grossissement des alevins, ainsi que les habitats des invertébrés aquatiques.

A la suite de ces opérations de décolmatage, des géniteurs de truite fario ont été déversés sur ces zones. Malheureusement, les conditions hydrologiques qui ont suivi (fortes pluies, débit important,

niveau élevé de la rivière) n'ont pas permis d'assurer un suivi des frayères et laissent peu d'espoir quant aux résultats obtenus.

Cette opération sera renouvelée au maximum des possibilités d'intervention de l'Association (disponibilité des bénévoles, conditions climatiques...).

■ ■ Les parcours en plan d'eau

Le plan d'eau de La Borde

En 2019, l'évènement majeur sur ce site a été l'achèvement de l'exploitation du 2^{ème} plan d'eau par l'entreprise Pigeon et donc le début de la phase d'aménagements de ce plan d'eau. Dans cet objectif, à l'initiative du Syndicat de la Base de Loisirs (BASEL), des réunions de travail ont eu lieu, auxquelles l'AAPPMA La Nogentaise a été associée. Chacun le sait et c'est la volonté des responsables du syndicat, ce 2^{ème} plan d'eau doit rester une réserve de biodiversité. Ainsi, les aménagements proposés veilleront à permettre la préservation et l'observation de la faune et la flore naturellement présentes sur le site.

La première étape des travaux a donc consisté à mettre en liaison les deux plans d'eau et à assurer sur le nouveau plan d'eau, le niveau d'eau exigé pour le bon fonctionnement des trois zones humides. Cette étape a été réalisée en Mai 2019 et le site a ensuite été officiellement inauguré le 7 Septembre 2019.

Concernant la pêche et comme cela avait été indiqué par Mr Huwart lors de l'Assemblée générale de l'Association du 3 Février 2018, le droit de pêche sur la berge sud parallèle à la route départementale 918 en direction de Condé sur Huisne à partir de l'ouvrage de liaison entre les deux pièces d'eau, a été accordé à notre



Association par le Syndicat de la Base de Loisirs. Cet accord a été matérialisé par une convention qui vient d'être signée. Elle prévoit notamment les conditions d'exercice de la pêche sur ce site à savoir :

- pratique en « no kill » quelle que soit l'espèce pêchée.
- mise en place de la réglementation suivante :
 - pratique des pêches au coup ci-après : pêche à la grande canne, au feeder et à l'anglaise (flotteur) ;
 - pêche des carnassiers du bord, exclusivement aux leurres. Pêche au posé avec utilisation de vifs interdite. Pratique du Float-tube interdite ;
 - pêche de la carpe suivant les techniques modernes (batterie sur Rod pod, détecteur de touche électronique, amorçage par bateau électrique télécommandé, etc.) interdite.

Par ailleurs, dans le souci de répondre à une préoccupation des pêcheurs, l'AAPPMA La Nogentaise avait fait part lors des réunions de travail de son souhait de pouvoir bénéficier d'une aire de stationnement au plus proche du nouveau plan d'eau. Ce souhait a été confirmé par Mr Huwart lors de l'inauguration du site et un accès piétonnier entre les deux plans d'eau est même envisagé.

L'AAPPMA La Nogentaise se félicite de l'aboutissement de ce projet qui permet d'offrir un parcours de pêche supplémentaire aux pêcheurs, dans le respect des préconisations souhaitées par le Syndicat de la Base de Loisirs.

S'agissant de la gestion quotidienne du site, l'Association a poursuivi en 2019 ses actions en faveur des populations de carnassiers du plan d'eau, notamment par le suivi des quatre frayères artificielles à sandre qui ont été installées l'année précédente et un nouvel empoissonnement en brochetons en fin d'année. Par ailleurs, afin de répondre à la demande des pêcheurs et de soutenir les populations présentes, une opération d'empoissonnement en poissons blancs et carnassiers a été réalisée le 17 Novembre 2019. Malgré des conditions difficiles d'approvisionnement en raison de la sécheresse estivale, le pisciculteur a pu livrer la totalité des gardons, sandres, tanches et brochets commandés, pour le plus grand plaisir des pêcheurs nombreux sur le parcours à la suite de cette opération d'empoissonnement.



Le plan d'eau du Tertre

En 2019, les membres de l'Association ont réalisé un entretien régulier du site : tonte, élagage des postes de pêche, entretien de la ripisylve notamment autour du plan d'eau et en bordure de la rivière, la Ronne. Ce travail mobilise les bénévoles d'Avril à Septembre de manière régulière afin d'offrir aux pêcheurs et aux promeneurs un site propre et bien entretenu.

De gros travaux d'entretien de haies et d'arbres ont également été planifiés pour la fin de l'année 2019 mais l'indisponibilité de l'entreprise de travaux qui devait intervenir, a conduit à un report en début d'année 2020.

Par ailleurs, la Fédération de Pêche d'Eure et Loir, propriétaire du site, a décidé de démolir le bâtiment actuel pour reconstruire un ensemble pouvant accueillir du public. Les travaux de démolition devraient intervenir en Mars 2020 et la reconstruction est également prévue pour démarrer cette même année.

Enfin, concernant ce plan d'eau, l'empoissonnement prévu en fin d'année 2019, en poissons blancs et en petites carpes, n'a pas pu être effectué. Cette situation n'est pas un cas isolé. En effet, comme indiqué ci-avant, compte tenu de la sécheresse qui a sévi cet été, les pisciculteurs peinent à honorer les commandes en raison des pertes qu'ils ont subies.



■ ■ La garderie

C'est une mission importante mais pas simple à exercer !

Notre Association dispose d'une équipe de quatre gardes assermentés pour surveiller les parcours et veiller à l'application de la réglementation pêche.

Au cours de l'année 2019, les gardes ont ainsi réalisé 687 contrôles sur l'ensemble des parcours de l'Association. Le temps de bénévolat consacré à cette activité est de 341 heures annuelles et le nombre de kilomètres parcourus d'environ 3 800 kms.

■ ■ La régulation des espèces indésirables

L'Association poursuit la lutte contre les nuisibles sur l'ensemble des parcours. En 2019, sur les rivières, ce sont 72 cormorans (59 en 2018) qui ont été abattus par l'équipe de tireurs, 32 sur l'Huisne et 40 sur les rivières de 1^{ère} catégorie. Sur les plans d'eau, ce sont 44 oiseaux (188 en 2018) qui ont été abattus par l'équipe de bénévoles, 24 sur le plan d'eau de La Borde et 20 sur le plan d'eau du Tertre. Au total, sur l'ensemble des parcours en 2019, ce sont 116 cormorans qui ont été prélevés contre 247 en 2018.

Les ragondins ont aussi fait l'objet d'une traque soutenue. Malgré leur régime herbivore, les dégâts qu'ils causent sur les berges sont très importants et nuisent aux travaux de restauration menés par l'Association. En 2019, ce sont 1 020 ragondins qui ont été tirés sur l'ensemble des parcours (670 en 2018 et 920 en 2017).

Ce travail important et essentiel, réalisé par un seul bénévole, a représenté environ 350 heures de travail et près de 3 500 kms parcourus.

Cet important domaine piscicole exige un travail permanent et mobilise les bénévoles de l'Association qui oeuvrent sans relâche pour offrir aux pêcheurs des parcours propres et accessibles. Les travaux présentés en témoignent et cette année, ce sont près de 1 400 heures de bénévolat consacrées à cette mission.

Les actions de 2020 seront dans la continuité de celles de 2019 : suppression des embâcles, décolmatage, tonte, élagage, entretien des parcours...

Concernant ce volet, sachez que nous sommes toujours à la recherche de bénévoles disposant d'un peu de temps pour nous aider dans ces travaux. Si vous vous sentez concerné, n'hésitez pas à prendre contact avec nous !

■ Les actions de promotion et de communication

Avec ses moyens, notre Association s'attache à développer sa communication externe. En 2019, nous avons choisi de poursuivre diverses actions de promotion et de communication destinées à mieux faire connaître l'Association et bien sûr, conquérir de nouveaux pêcheurs.

■ ■ La page Facebook

La page Facebook de l'Association www.facebook.com/Aappma-La-Nogentaise-177475096086684/ a été créée en mars 2017.

Elle compte à ce jour 382 abonnés. Des publications sont régulièrement postées afin de communiquer largement sur nos actions, les événements et autres informations.

■ ■ Le site Internet

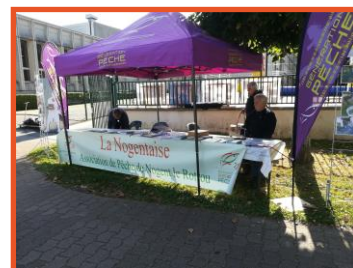
Le site Internet du Groupement www.groupementpecheduperche.com est la vitrine des quatre associations de pêche du Perche.

En 2019, le site Internet a régulièrement été mis à jour des informations relatives à la vie de l'Association : les concours et manifestations diverses organisés, les activités de l'Atelier Pêche et Nature, les différentes actualités concernant l'Association...

Il doit évoluer pour devenir « responsive », c'est-à-dire lisible à partir d'un smartphone. Cette évolution a été à nouveau retardée du fait du prestataire mais devrait normalement être effective très prochainement.

■ ■ Participation au Forum des Associations

Dans le cadre du Forum des Associations organisé par la ville de Nogent le Rotrou, les membres de l'Association ont tenu un stand le 8 Septembre 2019. Ils ont présenté aux visiteurs leur loisir et les différentes activités de l'Association. Ils ont profité de cette manifestation, surtout dédiée au jeune public, pour présenter les activités de l'Atelier Pêche Nature.



■ ■ Les supports de communication

En 2019, un affichage régulier, via des affiches "personnalisées" avec un visuel identitaire représentatif de l'Association, a été réalisé tant pour annoncer des événements que pour informer (sur les cartes de pêche, la réglementation...).

Cet affichage est effectué sur les panneaux situés au siège de l'Association, au plan d'eau de La Borde et au plan d'eau du Tertre mais également via les stops-trottoirs implantés chez nos dépositaires, notamment Intermarché et Dupli'k.



En 2019, sur proposition de la Fédération Départementale de Pêche, l'AAPPMA La Nogentaise a acquis des oriflammes promotionnels pour la vente des cartes de pêche qu'elle a installés chez trois dépositaires à savoir Intersport, Intermarché et Dupli'k.



S'agissant des panneaux, à l'initiative du Syndicat de la Base de Loisirs de Margon, il a été procédé en 2019 à l'implantation d'un nouveau panneau à l'entrée du site. Un côté est entièrement réservé à l'AAPPMA et ses club/sections et ce nouveau support offre une surface d'affichage doublée.

■ Les remerciements

Je conclurais mes propos en remerciant au nom de tous les membres du Conseil d'Administration, la commune de Nogent le Rotrou et ses services, le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir les communes d'Arcisses, Coudray-au-Perche, Souancé au Perche et Vichères, la Communauté de Communes du Perche, le Syndicat de la Base de Loisirs de la Borde, l'Office de Tourisme, la Fédération de Pêche d'Eure-et-Loir, le Groupement des AAPPMA du Pays Perche, nos partenaires privés, nos dépositaires et les propriétaires de nos parcours de pêche.

Sans leur soutien, leur générosité et leur investissement, il nous serait plus difficile de mener à bien nos actions et nos missions.

Je tiens également à remercier mes collègues du Conseil d'Administration, les membres de la section Mouche, de la section « La Carpe Nogentaise », du club « Team Sensas La Nogentaise », les animateurs de l'Atelier Pêche et Nature, les gardes et tous les bénévoles de l'Association qui donnent beaucoup de leur temps et d'énergie pour promouvoir la pêche de loisir et protéger les milieux aquatiques.

Effectifs



■ Evolution des effectifs

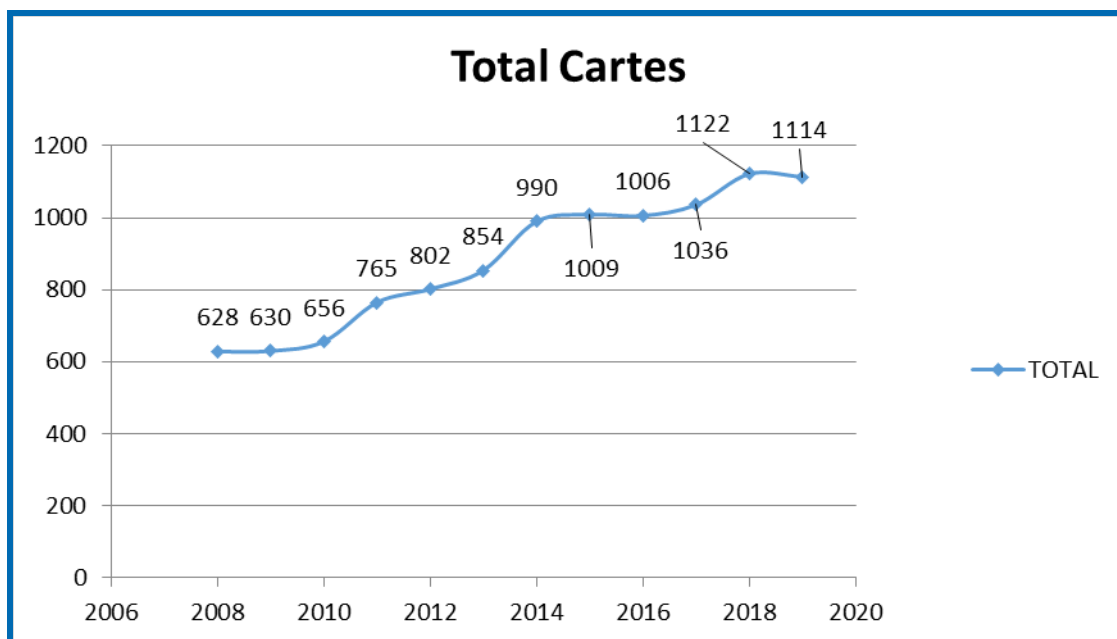
■ ■ Evolution des ventes de cartes de pêche

Tableau des ventes de cartes 2008-2019

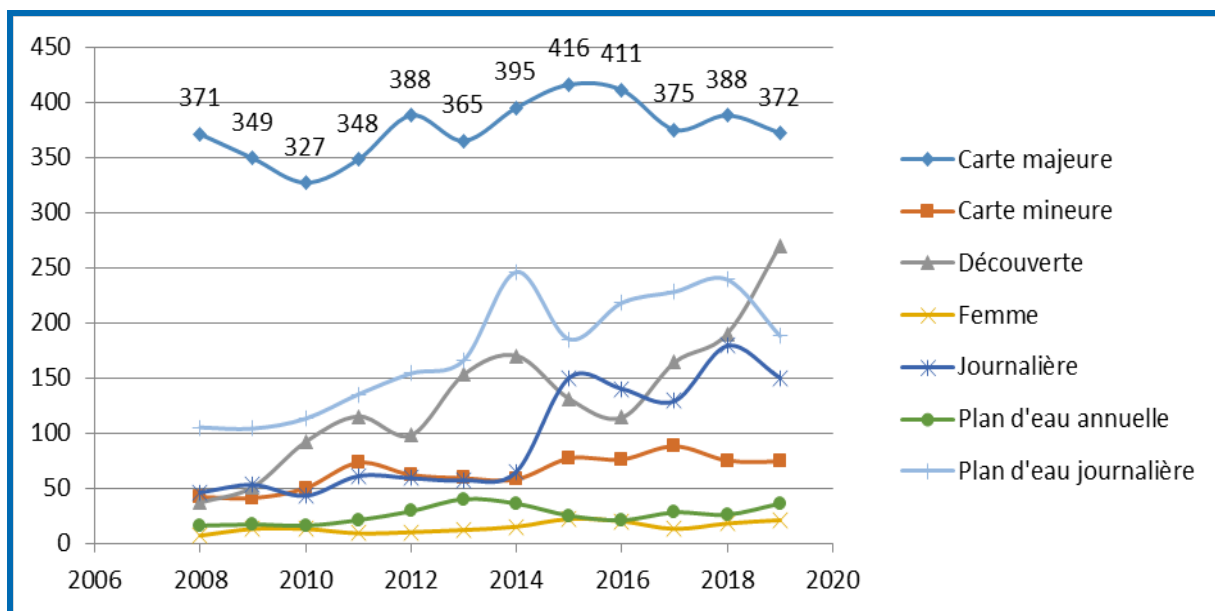
Cartes	Interféd	Majeur	Femmes	Mineur	Déc. Enfants	Hebdo.	Rivière Jour	Etang Annuel	Etang Jour	Total	EHGO
2019	290	82	21	74	270	3	150	36	188	1114	3
2018	286	102	18	75	190	7	179	26	239	1122	1
2017	279	96	13	88	164	11	129	28	228	1036	8
2016	319	92	20	76	114	6	140	21	218	1006	3
2015	298	118	22	77	131	3	150	25	185	1009	10
2014	285	110	15	58	170	5	65	36	246	990	5
2013	271	94	12	59	153	2	57	40	166	854	8
2012	289	99	10	62	98	2	59	29	154	802	20
2011	237	111	9	73	115	3	61	21	135	765	15
2010	220	107	13	50	92	2	43	16	113	656	14
2009	349		13	41	51	2	53	17	104	630	-
2008	371		7	42	37	4	46	16	105	628	-

Evolution 2018-2019	4	-20	3	-1	80	-4	-29	10	-51	-8	2
Evolution 2017-2018	7	6	5	-13	26	-4	50	-2	11	86	-7
Evolution 2016-2017	-40	4	-7	12	50	5	-11	7	10	30	5
Evolution 2015-2016	21	-26	-2	-1	-17	3	-10	-4	33	-3	-7
Evolution 2014-2015	13	8	7	19	-39	-2	85	-11	-61	19	5
Evolution 2013-2014	14	16	3	-1	17	3	8	-4	80	136	-3
Evolution 2012-2013	-18	-5	2	-3	55	0	-2	11	12	52	-12
Evolution 2011-2012	52	-12	1	-11	-17	-1	-2	8	19	37	5
Evolution 2010-2011	17	4	-4	23	23	1	18	5	22	109	1
Evolution 2009-2010	-22		0	9	41	0	-10	-1	9	26	14
Evolution 2008-2009	-22		6	-1	14	-2	7	1	-1	2	ns

Evolution des ventes de cartes 2008-2019



Evolution des ventes par type de cartes



En 2019, l'AAPPMA La Nogentaise a connu une légère baisse des ventes de cartes : 1 114 cartes contre 1 122 en 2018 à savoir -0,72%.

Contrairement à l'année précédente, il convient de noter une baisse des cartes pour les personnes adultes. En effet, les cartes Interfédérales ont augmenté de +4 passant de 286 à 290 mais les cartes « Personne Majeure » ont diminué de -20 passant de 102 à 82 soit au total une régression de 16 cartes. Ce chiffre total de 372 cartes adultes en 2019 s'inscrit légèrement en-dessous de la moyenne de la période (375 cartes).

Concernant les effectifs jeunes, les cartes pour les jeunes mineurs de 12 ans et plus sont restées stables, passant de 75 à 74. En revanche, les cartes Découverte moins de 12 ans sont en forte progression, passant de 190 à 270, soit une hausse de 42% qui s'explique en partie par les actions promotionnelles menées par la Fédération de Pêche d'Eure et Loir vers ce public.

Pour la 2^{ème} année consécutive, les cartes Femmes ont augmenté passant de 18 à 21.

Au total, en 2019, on dénombre 467 membres actifs contre 481 en 2018 soit une évolution négative de 14 cartes (-2,91 %).

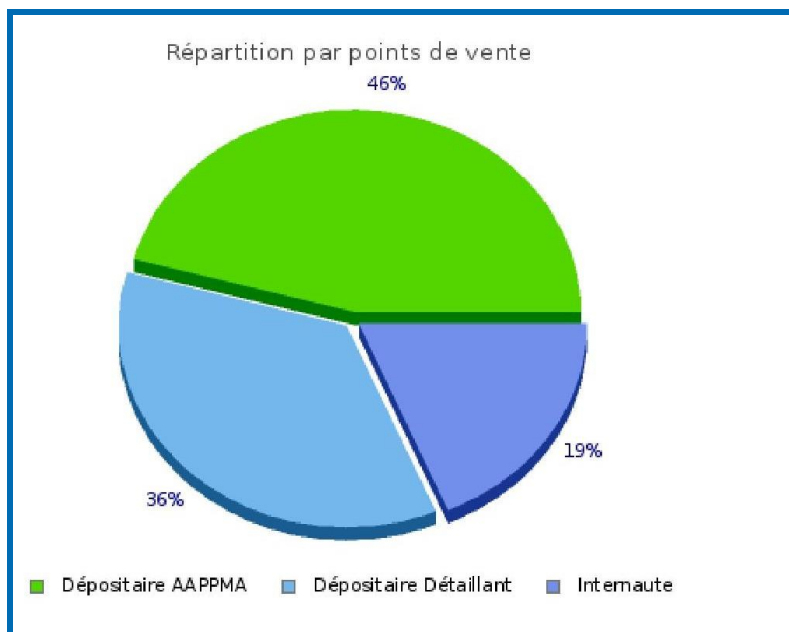
Après une hausse très significative en 2018, les cartes Journalières « rivière et plan d'eau » ont évolué à la baisse en 2019 passant de 179 à 150, soit 29 cartes en moins (-16,20%). Cette situation s'explique certainement par un été très sec et une fin d'année très pluvieuse qui n'ont pas favorisé la vente de ces cartes à la journée

Pour la 2^{ème} année consécutive, les cartes « Hebdomadaires » ont diminué de moitié passant de 7 à 3. Ce produit a vraiment dû mal à attirer les pêcheurs !

En 2019, les cartes annuelles du plan d'eau de la Borde ont très fortement progressé avec 36 cartes vendues contre 26 en 2018, soit une hausse de +38,46%.

Les cartes journalières du plan d'eau de La Borde ont quant à elles, évolué à la baisse de 51 cartes (188 cartes en 2019 contre 239 en 2018). Les mêmes raisons que celles évoquées précédemment pour les cartes journalières « rivière et plan d'eau » expliquent cette situation.

■ ■ Répartition des ventes par dépositaire



En 2019, 46% des ventes de cartes ont été réalisées par les dépositaires AAPPMA et Fédération de Pêche d'Eure et Loir, part en hausse par rapport à l'an passé (41%). De même, la part des dépositaires détaillants s'établit à 36% en 2019, légèrement plus qu'en 2018 et au même niveau qu'en 2017.

A contrario, la part des internautes qui achètent directement leur carte de pêche sur le site www.cartedepeche.fr a diminué, passant de 24% en 2018 à 19% en 2019. Cette évolution peut s'expliquer par la baisse des cartes journalières qui constituent à partir de juin, le produit le plus acheté par les internautes.

■ Evolution des recettes des ventes de cartes de pêche

■ ■ Evolution en montant

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Intermarché	-	-	-	-	-	-	-	-	219,00	7 698,00	8 185,80	8 866,80
Dupli'k	-	-	-	-	-	-	-	884,00	773,00	5 825,20	4 075,00	3 990,00
Intersport	-	-	-	-	-	-	-	-	-	915,00	2 391,00	2 892,00
Office du Tourisme	16,00	1 370,00	1 269,00	1 350,50	831,50	623,00	299,00	666,50	674,50	1 427,50	1 478,80	855,00
Fédération 28	2 055,00	3 208,00	2 452,00	1 270,00	1 375,00	332,00	824,00	1 271,20	1 991,00	3 946,80	2 877,00	3 297,60
AAPPMA	4 010,00	3 267,00	5 845,00	5 828,00	5 156,00	6 064,00	4 658,00	1 990,00	784,00	9 904,00	10 367,00	10 431,00
Site Internet	-	-	356,00	1 420,00	1 310,00	2 820,00	3 485,00	5 949,00	6 276,90	9 627,80	11 465,80	10 118,20
Restaurant St Pierre	-	-	-	-	-	-	-	90,00	227,00	110,00	214,00	156,00
Bar de Margon	662,50	582,50	426,00	707,00	620,00	893,50	1 081,00	866,00	1 122,50	1 342,00	1 531,00	1 181,00
Autres	58,50	182,00	142,00	201,50	456,00	542,00	465,00	300,50	209,50	497,00	594,00	475,00
Au coin de Pêche	-	-	-	-	13 557,50	14 121,00	20 189,50	31 896,40	31 653,60	-	-	-
La Fée Tulipe	-	-	-	-	-	-	541,00	210,00	-	-	-	-
Gamm Vert	16 098,00	16 263,50	14 928,00	17 340,00	10 436,00	10 851,00	8 345,00	-	-	-	-	-
Bar du Pont de Bois	2 234,00	2 073,00	2 309,00	1 987,50	725,00	0,00	-	-	-	-	-	-
Bar du Paty	-	912,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Perche Animaux	3 229,50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Camping Brunelles	39,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	28 402,50	27 858,00	27 727,00	30 104,50	34 467,00	36 246,50	39 887,50	44 123,60	43 931,00	41 293,30	43 179,40	42 262,60

■ ■ Evolution en pourcentage

	Evolution 2008-2009	Evolution 2009-2010	Evolution 2010-2011	Evolution 2011-2012	Evolution 2012-2013	Evolution 2013-2014	Evolution 2014-2015	Evolution 2015-2016	Evolution 2016-2017	Evolution 2017-2018	Evolution 2018-2019
Intermarché	-	-	-	-	-	-	-	ns	3415,07%	6,34%	8,32%
Dupli'k	-	-	-	-	-	-	ns	-12,56%	653,58%	-30,05%	-2,09%
Intersport	-	-	-	-	-	-	-	-	ns	161,31%	20,95%
Office du Tourisme	8462,50%	-7,37%	6,42%	-38,43%	-25,08%	-52,01%	122,91%	1,20%	111,64%	3,59%	-42,18%
Fédération 28	56,11%	-23,57%	-48,21%	8,27%	-75,85%	148,19%	54,27%	56,62%	98,23%	-27,11%	14,62%
AAPPMA	-18,53%	78,91%	-0,29%	-11,53%	17,61%	-23,19%	-57,28%	-60,60%	1163,27%	4,67%	0,62%
Site Internet	ns	ns	298,88%	-7,75%	115,27%	23,58%	70,70%	5,51%	53,38%	19,09%	-11,75%
Restaurant St Pierre	-	-	-	-	-	-	ns	152,22%	-51,54%	94,55%	-27,10%
Bar de Margon	-12,08%	-26,87%	65,96%	-12,31%	44,11%	20,98%	-19,89%	29,62%	19,55%	14,08%	-22,86%
Autres	211,11%	-21,98%	41,90%	126,30%	18,86%	-14,21%	-35,38%	-30,28%	137,23%	19,52%	-20,03%
Total	-1,92%	-0,47%	8,57%	14,49%	5,16%	10,05%	10,62%	-0,44%	-6,00%	4,57%	-2,12%

Les recettes liées aux ventes de cartes de pêche sont passées de 43 179,40 euros en 2018 à 42 262,60 euros en 2019 soit une baisse de -2,12%. La baisse du nombre de cartes vendues et notamment celles dont la part revenant à l'Association est la plus importante justifie cette situation.

A l'image des ventes de cartes, la répartition des recettes a été modifiée en 2019 et certains dépositaires ont vu leur chiffre d'affaires croître de manière importante. C'est le cas des magasins « Intersport » (+20,95%) et « Intermarché » (+8,32%). Pour d'autres, comme le magasin « Dupli'k » et l'Office du Tourisme, il est en baisse.

En termes d'encaissements, le dépositaire « AAPPMA » est en tête avec un montant total de 10 431,00 euros, juste devant les internautes en direct (10 118,20 euros). Le magasin « Intermarché » se situe juste après avec 8 866,80 euros de recette de vente de cartes de pêche.

Sur l'ensemble des recettes de ventes de cartes, environ 1/3 revient à l'Association, les 2 autres tiers étant partagés entre les Agences de l'Eau, la Fédération Nationale de la Pêche et la Fédération Départementale de la Pêche. Pour 2019, la part revenant à l'Association s'élève à 14 079,55 euros soit une diminution de 3,33% par rapport à 2018 (14 565,20 euros).

■ Les dépositaires

Les cartes de pêche délivrées par le réseau de dépositaires de l'Association (hors cartes du plan d'eau de La Borde) sont réalisées via l'outil Internet www.cartedepeche.fr.



En 2019, notre réseau de dépositaires est inchangé. Il est constitué :

- **du magasin Dupli'k**, qui est dépositaire depuis début 2015. Sa responsable, Eloïse Brosse et ses collaboratrices, dans une optique de service et de diversification, ont spontanément accepté ce nouveau service pour leurs clients.
- **Du magasin « Intermarché »** qui depuis 2016, propose ce service à l'accueil du magasin.
- **du magasin « Intersport »** implanté à Margon qui est devenu dépositaire en 2017 et qui propose également ce service à l'accueil du magasin.
- **de l'Office de Tourisme** également dépositaire Internet depuis plusieurs années. Dans le cadre de ses missions, ce partenariat est une offre supplémentaire surtout destinée à une clientèle de passage.
- **du restaurant « Le Saint Pierre »** à Coudray-au-Perche qui est devenu dépositaire de cartes de pêche en Juin 2015 offrant ainsi aux pêcheurs se rendant sur le plan d'eau du Tertre un accès proche pour l'achat de leur carte de pêche.



Concernant les cartes du plan d'eau de La Borde, le dépôt ouvert durant les mois de juillet et août auprès des personnes en charge de gérer les activités nautiques de la Base de Loisirs, a continué à fonctionner en 2019.

Ce partenariat entre le Syndicat qui gère la Base de Loisirs et notre Association permet aux pêcheurs de pouvoir acheter directement sur place leur carte du plan d'eau de La Borde.

De même, **le Bar de Margon** reste un fidèle dépositaire de notre Association concernant les cartes plan d'eau. Son implantation proche du plan d'eau de La Borde est un atout et une chance pour notre Association.

Les dépositaires Intermarché, Intersport, Dupli'k et l'Office du Tourisme assurent également la vente des cartes du plan d'eau de La Borde.



La carte de pêche est obligatoire sur tous les parcours de pêche de la Nogentaise

Pour vous en munir, rendez-vous chez un dépositaire de votre choix.

INTERMARCHÉ

Rue de la Bruyère
28400 NOGENT LE ROTROU
02 37 53 49 20
Tous types de cartes

DUPLI'K

11 rue de la Herse
28400 NOGENT LE ROTROU
02 37 49 30 15
Tous types de cartes

OFFICE DU TOURISME

44 rue Villette Gâté
28400 NOGENT LE ROTROU
02 37 29 68 86
Tous types de cartes

BAR DE MARGON

28400 MARGON
02 37 52 03 00
Cartes du plan d'eau
de la Borde uniquement

INTERSPORT

Avenue de Paris
28400 MARGON
02 37 29 28 18
Tous types de cartes

FEDERATION DE PECHE

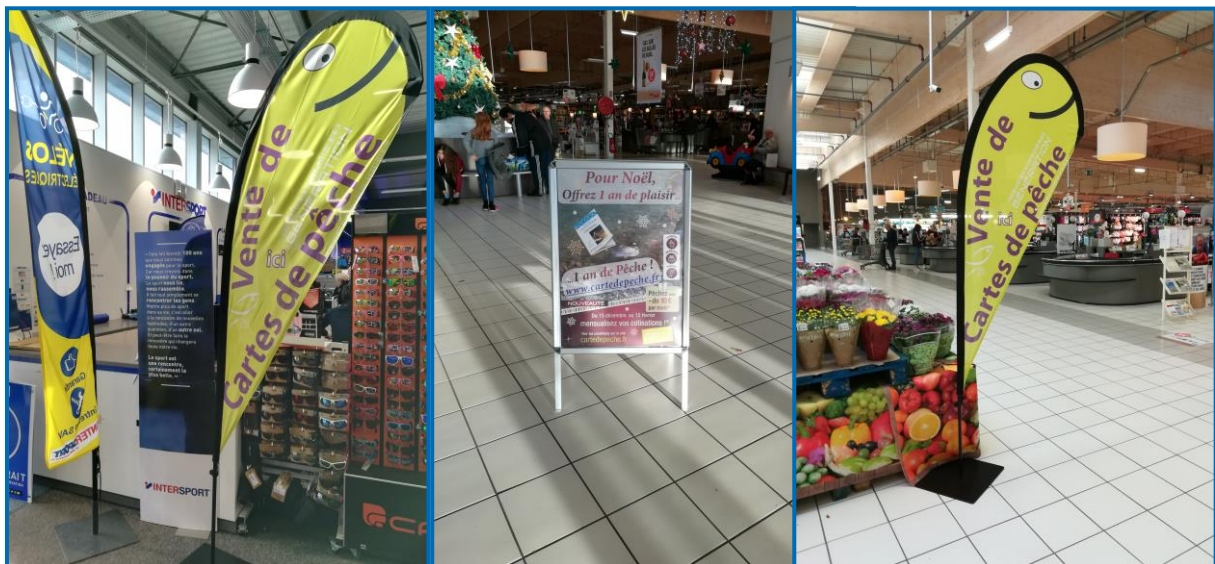
Le Moulin à Papier
28400 ST JEAN PIERRE FIXTE
02 37 52 06 20
Tous types de cartes

LE SAINT PIERRE

3 rue de la Rhône
28330 COUDRAY AU PERCHE
09 80 93 82 97
Tous types de cartes



Contact Association : 06 27 46 12 57



Rapport financier



■ Le compte de résultat au 31 Décembre 2019

CHARGES	Montant		PRODUITS	Montant
COTISATION	2 089,80		COTISATION	14 376,55
Fédération	20,80		Carte Interfédérale	7 409,50
Réductions sur cartes	2 069,00		Carte Personne Majeure	1 722,00
			Carte Découverte Femme	213,15
			Carte Personne mineure	688,20
			Carte Découverte enfant	810,00
			Carte Hebdomadaire	29,55
			Carte Journalière	720,00
			Vignette EHGO	21,15
			Cartes Plan d'eau	2 763,00
ADMINISTRATION GENERALE	16 755,33		ADMINISTRATION GENERALE	823,56
Adhésions	280,50		Produits financiers	228,62
Assemblée Générale AAPPMA	186,36		Autres produits divers	594,94
Assemblée Générale Fédération	227,50			
Réunions CA	174,39		SUBVENTIONS	20 584,10
Autres réunions	100,23		Fédération 28	
Assurances	1 455,59		Réciprocité 1ère	1 330,25
Electricité	435,79		Garderie	1 159,00
Carburant	1 655,18		Tenue de Gardes	220,53
Fournitures entretien/équipement	1 430,21		Concours jeunes	142,00
Fournitures administratives	321,81		Atelier Pêche Nature	783,03
Fournitures pour APN	1 195,78		Tenue animateur APN	210,16
Autres fournitures	1 284,72		Alevinage	106,16
Frais déplacement bénévoles	2 642,00		Cormorans	928,00
Indemnité cormorans	928,00		Entretien des parcours	700,00
Indemnité ragondins	578,00		Matériel	516,88
Indemnité garderie	1 899,61		Promotion-communication	622,94
Frais divers travaux entretien	13,53		Rétrocession PV Garderie	350,00
Frais bancaires	11,00			
Frais cérémonie/Cadeaux	261,80		Subventions municipales	2 110,00
Impôts	222,00		Autres subventions	3 000,00
Internet	360,43			
Téléphone Portable	24,00		Dons des partenaires	5 763,15
Affranchissement	138,20			
Ristourne aux dépositaires	459,99		Dons des bénévoles	2 642,00
Brochures/Imprimés/Site Internet	468,71			
EXPLOITATION	19 215,22		EXPLOITATION	3 107,04
Alevinage/Empoissonnement	3 836,51		Produits des activités annexes	600,00
Matériel équipement/travaux	2 486,39		Locations diverses	25,00
Entretien des locaux	81,14			
Entretien des parcours	384,00		APN cotisations parents	775,00
Entretien des véhicules	183,21			
Entretien du matériel/outillage	112,52			
Location des parcours	2 807,80			

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
Concours	759,08		Concours	885,04	
Manifestations	570,41		Manifestations	822,00	
Charges d'intérêts	1 994,16				
Dotation aux provisions	6 000,00				
TOTAL	38 060,35		TOTAL	38 891,25	
RESULTAT (Bénéfice)				830,90	

L'AAPPMA présente un résultat bénéficiaire de **830,90 euros** au 31 décembre 2019.

Les avoirs au 31 Décembre 2019 :

AVOIRS	31/12/2019	31/12/2018
Compte Crédit Mutuel	1 576,73	505,18
Livret Crédit Mutuel	35 228,62	29 207,41
Caisse	18,72	89,42
Provision pour gros entretien	-6 000,00	0,00
Charges à payer	-789,16	-377,10
Produits à recevoir	475,10	121,40
Opérations non créditées	0,00	0,00
Opérations non débitées	-463,80	-331,00
TOTAL	30 046,21	29 215,31

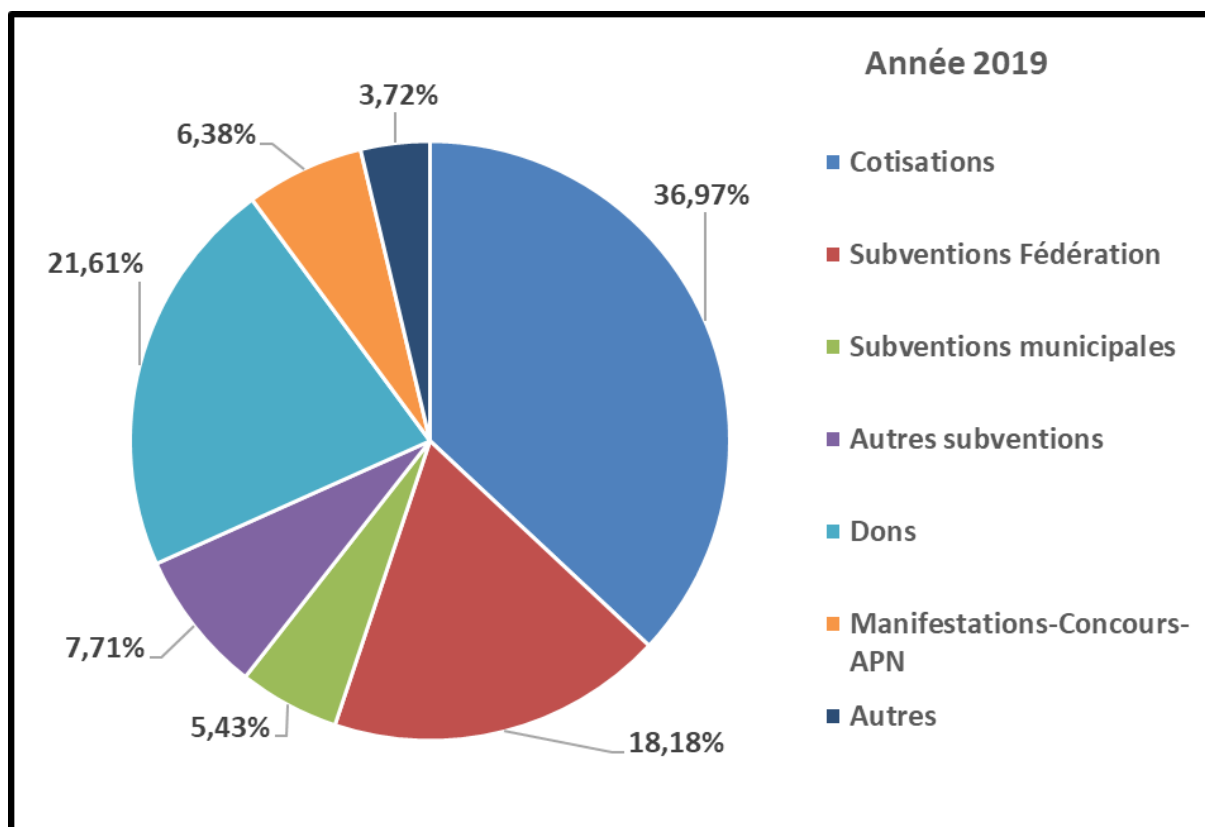
Avoirs au 31/12/2018	29 215,31
Résultat au 31/12/2019	830,90
Avoirs au 31/12/2019	30 046,21

Le total des avoirs est de **30 046,21 euros** au 31 décembre 2019.

Le rapport financier de l'exercice 2019 a été présenté le 29 Janvier 2020 aux vérificateurs aux comptes Valérie Lombard et Hubert Leclerc, qui l'ont approuvé.

■ Les produits

■ ■ Répartition des produits



■ ■ Analyse des produits

Le total des produits pour 2019 est de 38 891,25 euros contre 40 713,49 euros l'an passé soit une baisse de 4,47%.

Les subventions et dons représentent presque 53% des produits, en hausse par rapport à 2018 (34%). Ce poste retrouve ainsi son niveau de 2017, même en légère augmentation. Cette évolution est liée à de nouveaux partenariats conclus durant cet exercice, à la hausse des subventions fédérales et à de nouvelles subventions des collectivités publiques.

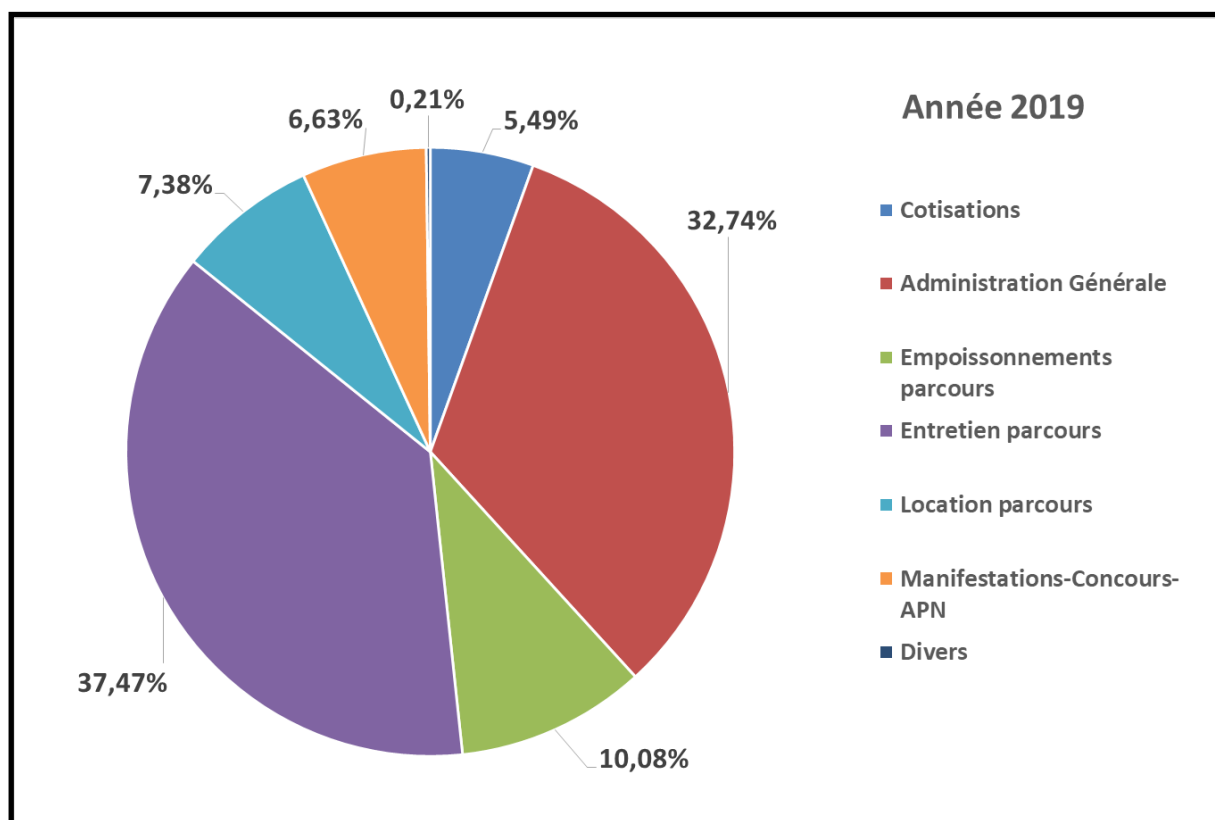
En 2019, les cotisations des cartes de pêche correspondent à 36,97% du total des produits contre 35,77% l'année passée. Leur part reste stable mais force est de constater qu'elles ne permettent de couvrir que les deux tiers des dépenses d'empoissonnement et de gestion des parcours (entretien et baux).

Le poste « Manifestations-concours-APN » continue de progresser passant à 6,38% du total des produits contre 6% en 2018, une tendance qui s'explique par la réussite, la fréquentation et la bonne gestion des manifestations organisées par l'Association ainsi que par le dynamisme et l'attractivité de l'Atelier Pêche Nature.

Le poste « Autres produits » qui représente 3,72% du total des produits reste marginal.

■ Les charges

■ ■ Répartition des charges



■ ■ Analyse des charges

Le total des charges pour 2019 est de 38 060,35 euros contre 38 324,69 euros l'an passé soit un montant quasiment équivalent.

Trois postes représentent à eux seuls pratiquement 55% des charges : les dépenses d'empoisonnement avec plus de 10% des dépenses, le poste « Entretien des parcours » (matériels, carburant, fournitures diverses) avec un peu plus de 37,47% des dépenses et le poste « Location des parcours » avec 7,38% du total des charges.

Encore une fois, le constat est le même : si on cumule les charges représentées par ces trois postes soit un montant total de 21 000 euros, elles représentent environ 1,5 fois les seules recettes de cotisations.

Les dépenses de fonctionnement regroupées sous la rubrique « Administration générale » ont progressé mais les charges correspondantes ont pour beaucoup, fait l'objet de subventions, notamment de la part de la Fédération Départementale de Pêche.

Les dépenses de « Manifestations et concours » ont légèrement augmenté par rapport à 2018 et représentent 6,63% des dépenses de l'année, mais, cette évolution est à comparer aux recettes de manifestations et concours qui ont progressé à un niveau quasi-égal.

Les autres postes n'ont pas évolué significativement.

Informations 2020



■ Informations pêche

■ ■ Dates d'ouverture

Pêche de la truite : Samedi 14 mars

Pêche du brochet : Samedi 25 avril

Pêche de l'ombre : Samedi 16 mai

Pêche du sandre : Samedi 6 juin (Nouveauté 2020)

Fermeture de la pêche de la truite et de l'ombre (en 1^{ère} catégorie) : Dimanche 20 septembre

Fermeture de la pêche de l'ombre commun (en 2^{ème} catégorie) : Jeudi 31 décembre.

■ ■ Dates des empoisonnements en truites

6 mars : Truites en 1^{ère} catégorie

12 mars : Truites en 2^{ème} catégorie

10 avril : Truites en 1^{ère} et en 2^{ème} catégorie

15 mai : Truites en 1^{ère} et en 2^{ème} catégorie.

■ ■ Empoisonnement des plans d'eau

⇒ Plan d'eau de La Borde à Margon : poissons blancs et carnassiers.

⇒ Plan d'eau du Tertre à Coudray-au-Perche : poissons blancs et carnassiers.

■ ■ Spécificités règlementaires

La réglementation nationale et les arrêtés préfectoraux annuels (synthétisés dans le dépliant annuel remis à chaque pêcheur lors de l'achat de sa carte de pêche) ainsi que le règlement intérieur propre à l'AAPPMA La Nogentaise s'appliquent, sur tous les parcours de l'Association définis dans le guide de pêche de l'année en cours.

Nouveautés règlementaires pour 2020 (protection des géniteurs) :

⇒ **Fenêtre de capture** : en 2^{ème} catégorie, remise à l'eau des brochets dont la taille est inférieure à 60 cm ou supérieure à 80 cm.

⇒ **Ouverture décalée du sandre** : le 1^{er} samedi de juin soit le samedi 6 en 2020.

⇒ **Plan d'eau Tertre** : les restrictions suivantes : remise à l'eau obligatoire des poissons pêchés, pêches au vif et au poisson mort interdites, utilisation d'un hameçon sans ardillon ou écrasé, nombre de cannes limité à 2 par pêcheur, sont inscrites dans l'arrêté préfectoral d'exercice de la pêche pour 2020.

Quelques rappels :

⇒ la taille minimale de capture est fixée à **30 cm pour la truite fario, 25 cm pour la truite arc-en-ciel, 60 cm en 1^{ère} catégorie et entre 60 et 80 cm en 2^{ème} catégorie pour le brochet, 50 cm pour le sandre** (Arrêté permanent préfectoral).

⇒ Le nombre de captures autorisé par pêcheur et par jour est fixé à **6 salmonidés**.

⇒ Par application du code de l'environnement, sur les cours d'eau et plans d'eau classés en eaux libres, prélèvement maximal de 3 carnassiers par jour (brochet, sandre, black-bass) dont 2 brochets au maximum.

⇒ Remise à l'eau obligatoire de la **truite fario** sur le parcours amont de l'Huisne (Parcours 11 et 12 - de l'embouchure de la Cloche au lieu-dit « Les Ecouplières »).

⇒ Remise à l'eau obligatoire de l'**Ombre** sur tous les parcours sur l'Huisne et la Cloche.

⇒ **Règlement intérieur spécifique sur les plans d'eau de la Borde et du Tertre : à disposition sur demande et affichage sur place.**

■ ■ Entretien des parcours

Les travaux d'entretien des parcours constituent une mission importante pour l'Association dans l'objectif de satisfaire les pêcheurs. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

N'hésitez pas à prendre contact avec l'AAPPMA !

■ Le Calendrier des Manifestations

(L'ensemble des activités est organisé par l'AAPPMA La Nogentaise et ses clubs/sections au plan d'eau de La Borde, sauf précision pour le plan d'eau du Tertre)

- Mars : 20 au 22 :** Pêche de nuit organisée par la Carpe Nogentaise
- Avril : 11 au 13 :** Pêche au feeder organisée par le Team Sensas
24 au 26 : Pêche de nuit « intraclubs » organisée par la Carpe Nogentaise
- Mai : 21 au 24 :** Enduro organisé par la Carpe Nogentaise
- Juin : 1^{er} :** Criterium départemental des Jeunes au plan d'eau du Tertre
6 : Journée de pêche à la truite au plan d'eau du Tertre
7 : Fête de la pêche des Enfants au plan d'eau du Tertre
13 : Marathon de pêche au coup organisé par le Groupement des AAPPMA du Pays Perche
14 : Concours american mixte ouvert à tous
26 au 28 : Pêche de nuit organisée par la Carpe Nogentaise
- Sept. : 4 au 6 :** Pêche de nuit organisée par la Carpe Nogentaise
13 : Concours anniversaire de l'AAPPMA La Nogentaise
19 au 20 : Concours régional feeder organisé par le Team Sensas
- Oct. : 18 :** Fishing Tour-bateaux et float-tubes
23 au 25 : Pêche de nuit organisée par la Carpe Nogentaise
- Nov. : 13 au 15 :** Pêche de nuit pour le Téléthon organisée par la Carpe Nogentaise



■ Les cartes de pêche et le tarif

CARTE INTERFEDERALE	Carte annuelle « personne majeure » avec « vignette EHGO » incluse. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche. Carte donnant accès aux 91 départements de l'EHGO, du CHI et de l'URNE.	100,00 €
CARTE PERSONNE MAJEURE	Carte annuelle « personne majeure ». 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche. (Timbre CPMA acquitté une seule fois)	78,00 €
CARTE PERSONNE MINEURE	Carte annuelle « personne mineure » : Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche. Carte incluant la réciprocité EHGO.	21,00 €
CARTE DECOUVERTE	Carte annuelle « Découverte » avec timbre CPMA pré-imprimé sur la carte : Jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche, une seule ligne. Carte incluant la réciprocité EHGO.	6,00 €
CARTE JOURNALIERE	Carte journalière disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche. Doit y figurer expressément le jour de validité.	11,00 €
CARTE HEBDOMADAIRE	Validité 7 jours consécutifs, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche. Doit y figurer expressément les jours de validité. Carte incluant la réciprocité EHGO.	33,00 €
CARTE « DECOUVERTE FEMME »	Carte annuelle « Découverte Femme » avec timbre CPMA pré-imprimé sur la carte. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche, une seule ligne. Carte incluant la réciprocité EHGO.	35,00 €
VIGNETTE EHGO	Vignette donnant accès aux 91 départements de l'EHGO, du CHI et de l'URNE. Uniquement pour les détenteurs d'une simple carte « Personne majeure » n'ayant pas fait le choix de la carte majeure interfédérale au départ.	35,00 €
CARTE JOURNALIERE PLAN D'EAU DE LA BORDE	Carte valable uniquement sur le plan d'eau de La Borde à Margon.	7,00 €
CARTE ANNUELLE PLAN D'EAU DE LA BORDE	Carte valable uniquement sur le plan d'eau de La Borde à Margon.	40,00 €

■ Où acheter sa carte de pêche ?

■ ■ Chez nos dépositaires, revendeurs de cartes :

- **Intermarché (accueil)** : Les Terres Fortes à Nogent-le-Rotrou - 02.37.53.49.20
- **Intersport (accueil)** : Avenue de Paris à Margon – 02.37.29.28.18
- **Magasin "Dupli'k"** : 11 rue de la Herse à Nogent-le-Rotrou – 02.37.49.30.15
- **Fédération de Pêche 28** à Saint-Jean-Pierre-Fixte – 02.37.52.06.20
- **Office de Tourisme** : 9 rue Villette Gâté à Nogent-le-Rotrou – 02.37.29.68.86
- **Restaurant "Le St-Pierre"** à Coudray-au-Perche - 09.80.93.82.97
- **Bar de Margon** (carte plan d'eau de La Borde uniquement).

■ ■ Lors des permanences

qui se tiendront au siège de l'Association, 2, rue Sainte-Anne à Nogent le Rotrou :

Février :

Vendredi 21 et 28 de 16h30 à 18h30,
Samedi 22 et 29 de 10 à 12 heures.

Mars :

Lundi 2, mercredi 4 et vendredi 6 de 10h00 à 12h00 et de 16h30 à 18h30,
Samedi 7 de 10 à 12 heures.

■ ■ Sur internet : www.cartedepeche.fr :

Vous achetez votre carte chez vous en quelques clics. C'est simple et sécurisé, mais surtout, choisissez l'AAPPMA La Nogentaise !

Les pêcheurs ont également la possibilité de téléphoner ou d'adresser un mail à l'Association afin de demander l'établissement de leur carte qui pourra leur être adressée par voie postale.

■ La documentation

Lors de l'achat de sa carte de pêche, le pêcheur peut disposer de la brochure fédérale 2018/2020, le dépliant annuel sur la réglementation et les informations spécifiques de La Nogentaise.



Annexes



■ Nos partenaires

- La commune de Nogent-le-Rotrou, pour la mise à disposition du local 2, rue Sainte-Anne et son aide financière,
- Les services techniques municipaux pour leur disponibilité et leur mise à disposition de matériels,
- Le Conseil Départemental d'Eure et Loir pour son aide financière,
- La commune d'Arcisses pour son aide financière,
- La Communauté de Communes du Perche pour son aide financière,
- La commune de Coudray-au-Perche pour son aide financière,
- La commune de Souancé-au-Perche pour son aide financière et le prêt de son plan d'eau,
- La commune de Vichères pour le prêt de son plan d'eau,
- Le Syndicat de la Base de Loisirs de La Borde, et particulièrement M. Monnier, gardien du plan d'eau de La Borde à Margon pour son aide lors des manifestations diverses,
- L'Office du Tourisme de Nogent-le-Rotrou,
- La Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique d'Eure-et-Loir,
- Le Groupement des AAPPMA du Pays Perche,
- M. Martin-Lalande, directeur de M-Log,
- M. Folliot, pisciculteur,
- Les propriétaires riverains de berges,

- Nos partenaires :
 - Suez
 - Vallégrain
 - Valmat
 - Bricomarché
 - Crédit Mutuel
 - Allianz
 - Intermarché
 - Loisirs et Traditions
 - Groupe Pigeon
 - Vergnaud Bâtiment
 - Lorenove
 - Cabaret Automobiles
 - Restaurant Grill Bar de la Gare.

- Nos dépositaires :
 - Intermarché
 - Intersport
 - Dupli'k
 - L'Office du Tourisme de Nogent-le-Rotrou
 - Le Bar de Margon
 - Restaurant « Le Saint Pierre » à Coudray au Perche.

■ Le Conseil d'Administration

FONCTION	NOM	PRÉNOM
Membres du bureau		
Président	PAPILLON	Damien
Vice-président	RICHARDEAU	Michel
Secrétaire	LOMBARD	Renaud
Trésorière	LEDUC	Laurence
Membres élus		
	CREMADES	Pierre-Alain
	EXPOSITO	Bernard
	GAUTHERON	Yvan
	HERICOURT	Frédéric
	LEDUC	Valentin
	LOUIS	Joël
Membres délégués au sein du Conseil d'administration de la Fédération départementale de la Pêche d'Eure-et-Loir		
Membre de droit	PAPILLON	Damien
Membre	EXPOSITO	Bernard
Membres délégués au sein du Conseil d'administration du Groupement des AAPPMA du Pays Perche		
Membre de droit	PAPILLON	Damien
	LEDUC	Laurence
	LOMBARD	Renaud
Gardes		
	LEVEQUE	Dominique
	SINEAU	François
	MARTIN	Raphaël
	MELONI	Charles
Vérificateurs aux comptes		
	LECLERC	Hubert
	LOMBARD	Valérie

■ Le règlement intérieur

Règlement intérieur de l'AAPPMA de Nogent-le-Rotrou « La Nogentaise »

Ce règlement s'applique, en plus de la réglementation nationale et des arrêtés préfectoraux annuels (synthétisés dans le dépliant annuel), sur tous les parcours de l'Association définis dans le guide de pêche de l'année en cours.

Sur la Ronne au plan d'eau du Tertre

- Pêche en No-kill total (remise à l'eau de tout poisson).
- Pêche aux leurres artificiels uniquement, équipés d'un hameçon (simple, double ou triple) sans ardillons (ou ardillons écrasés).

RÈGLEMENT ÉTANGS

Plan d'eau de la Borde à Margon

Tailles minimales de capture : sandre : 60 cm - perche : 25 cm.

Fenêtre de capture : brochet : de 60 à 80 cm.

- Nombre de prises limitées à 2 carnassiers par jour (brochet, sandre et/ou perche).
- Black-Bass, carpes et tanches en No-Kill total (remise à l'eau obligatoire).
- Interdiction formelle d'emmener plus de 20 vifs.
- Interdiction de remise à l'eau des silures.
- Pêche interdite sous les lignes électriques (25m de chaque côté) ainsi que sur les zones identifiées : frayères, île... (voir plan).
- Pêche en float-tube autorisée en No-Kill total uniquement tous les jours, hors jours de concours et d'enduros carpes.
- Pêche et amorçage uniquement à partir du bord ; seule tolérance : la descente dans l'eau pour mise à l'épuisette.
- Bateau amorceur et drone tolérés face aux postes.
- Tapis de réception obligatoire, pas de mise en sac de conservation prolongée.
- Barbecue sur pieds uniquement.
- Carte journalière de l'étang en vente chez tous les dépositaires, prix doublé en cas de défaut de carte lors d'un contrôle sur place.

Pêche de la carpe de nuit :

- dates selon un calendrier spécifique, réservation obligatoire, places limitées.

Plan d'eau fédéral du Tertre à Coudray-au-Perche

Général :

- Embarcations interdites : bateau, float-tube...

*Amis pêcheurs, pensez à limiter vos amorçages,
la pêche n'en sera que plus facile pour tous !*

Pêche à la carpe :

- Utilisation du bateau amorceur, du bait-rocket (spomb) et du drone interdite.
- Epuisette et tapis de réception obligatoire.
- Distance de pêche limitée à la moitié du plan d'eau.
- Remise à l'eau rapide, pas de mise en sac de conservation.

Carpe de nuit :

- 1 date par mois entre juin et octobre.
- Dates réservées en priorité aux jeunes, présence obligatoire d'un adulte, réservation par téléphone à la Fédération de Pêche : 02 37 52 06 20.

Pêche au coup :

- Bourriche type anglaise obligatoire (bourriche métallique, seau et autres récipients interdits).

*En cas de forte chaleur,
relâchez directement vos prises, sans passage par la bourriche.*

Pêche des carnassiers :

- Pincés à poissons (fish-grip) interdites.



2 rue Sainte Anne
28400 NOGENT-LE-ROTROU



GÉNÉRATION
PÊCHE



www.groupermentpecheduperche.com

